



«Allergie à l'iode» et prise des comprimés d'iode stable en cas d'urgence nucléaire

Dans le cadre du Plan des mesures d'urgence externe à la centrale nucléaire Gentilly-2, des comprimés d'iode stable (iodure de potassium) ont été distribués aux résidents, commerçants et responsables de lieux publics de la zone de 8 km entourant la centrale. En cas d'accident avec rejets radioactifs à l'environnement, ces comprimés serviront à protéger la glande thyroïde contre un risque accru de cancer causé par l'inhalation de particules d'iode radioactif. Bien que cet effet puisse surtout se manifester chez les enfants, l'ensemble de la population serait invitée à prendre une dose d'iodure de potassium, tout en respectant les contre-indications.

La question de l'allergie à l'iode

Plusieurs personnes se disent allergiques à l'iode suite à une réaction aux produits de contraste radiologiques et s'inquiètent des risques que présentent pour elles la prise des comprimés d'iode en cas d'urgence nucléaire. Après une révision des avis scientifiques sur cette notion « d'allergie à l'iode », nous constatons qu'elle est faussement rattachée à diverses réactions allergiques ou pseudo-allergiques, dont les principales sont les réactions aux produits de contraste radiologiques (PCR) et les allergies aux fruits de mer. Très rarement, il pourra s'agir de dermite de contact aux désinfectants cutanés contenant de l'iode (Providoine®, Betadine®).

Comme l'expriment clairement les experts en immuno-allergologie, « tous les individus présentant l'une ou l'autre de ces réactions puisent leur iode dans la nourriture, sans avoir de réaction indésirable : c'est donc qu'ils n'y sont pas allergiques »*. Pour ce qui est des réactions aux fruits de mer (crustacés ou mollusques), il peut s'agir d'allergies vraies ou de pseudo-allergies, mais dans les deux cas, l'iode n'y est pour rien.

La position de la Direction de santé publique est donc à l'effet que les personnes qui se disent « allergiques à l'iode » sur la base des informations décrites ci-dessus (allergies aux produits de contrastes radiologiques, allergies aux fruits de mer ou réactions cutanées aux désinfectants iodés) et qui ne présentent pas d'allergie alimentaire à l'iode (au sel iodé par exemple) pourraient prendre les comprimés d'iode si cette mesure était requise en situation d'urgence nucléaire.

Cette position scientifique est corroborée par des experts qui ont été impliqués dans la prédistribution de comprimés d'iode en France et dans d'autres pays européens.

Les citoyens préoccupés par cette question sont invités à en discuter avec leur médecin qui pourra les informer et, au besoin, communiquer avec la Direction de santé publique au 819-693-3916.

*D^r André Caron et Roseline LeBel, « L'allergie à l'iode », *Qu'est-ce au juste?*, <http://www.allerg.qc.ca/iodemdque.htm>.

Gilles W. Grenier M.D.
Médecin-conseil
20 novembre 2003